



ATHLETISME

Retrouvez le Club O. F. P. Athlétisme sur

<http://ofp-athle.fr>

## INSCRIPTIONS 2022-2023

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

n° licence 2021-2022 : .....

Adresse (+ C.P.-Ville) : .....

n° de tél : ..... n° de portable : .....

Adresse e-mail (**indispensable**) : .....

Personne à prévenir (nom + tél.) : .....

### ATTENTION

Du fait de la mise en place de la dématérialisation de la licence par la Fédération Française d'Athlétisme, il est obligatoire que les licenciés fournissent une adresse courriel personnelle, la licence étant dorénavant envoyée par mail. Néanmoins, il reste essentiel de renseigner correctement l'adresse postale.

Documents à joindre impérativement à la présente fiche :

- certificat médical de moins de 3 mois précisant l'aptitude à la compétition (sauf pour licences Santé Loisir)\*

- autorisation d'intervention chirurgicale pour les mineurs (ci-dessous)

- règlement de votre cotisation (possibilité de régler en 3 fois : établir 3 chèques)

o Baby Athlé	127 €
o Licence Jeunes, Compétitions, Vétérans	135 €
o Licence Etudiant (sur présentation de la carte étudiant)	105 €
o Licence Santé Loisir - Loisir Running*	105 €
o Licence Encadrement	105 €
o Le survêtement club (Baby à Benjamins) à régler à part de la licence	6€

Le règlement de la licence peut se faire par 3 chèques, payables sur 3 mois se suivant (ex : sept., oct. et nov.), qui seront déposés ensemble avec le reste du dossier.

**Tarif dégressif sur le montant total**

A partir de 3 licenciés : - 10 %

A partir de 5 licenciés : - 15 %

Tout dossier incomplet ne sera pas traité, donc, pas d'enregistrement de la licence (Dossier à remettre à l'Entraîneur)Possibilité d'essayer 2 à 3 séances avant de payer, nous ne remboursons pas la licence après encaissement.Les horaires de tous les entraînements sont sur le site : <http://ofp-athle.fr>

**\*RAPPEL** : les licenciés "Loisir Running" ne peuvent pas faire de Championnats (sauf autorisation de l'organisateur), ni se qualifier pour des Championnats. Ils peuvent participer à des compétitions "open". Ils doivent avoir un certificat médical précisant "APTE A LA COMPETITION" - Les licenciés "Santé Loisir" ne peuvent faire aucune compétition, mais seulement pratiquer et suivre les entraînements et/ou la Marche Nordique. Ils présenteront un certificat médical mentionnant simplement "apte à la pratique de l'athlétisme". (Certificats en ligne sur notre site)

Les licences "encadrement" sont réservées à toute personne faisant partie du club mais ne pratiquant pas l'athlétisme, même en loisir.

Le licencié (ou les parents pour les mineurs), autorise le club à le photographier en compétition dans le but de mettre les photos sur le site du club (1)

Demande du maillot "club" - Taille ..... (T-Shirt gratuit pour les "Jeunes")

Déjà licencié(e) la saison passée dans un club d'athlétisme : OUI - NON (2) si oui, lequel : ..... n°Lic : .....

Déjà licencié(e) dans une autre section sportive de l'O. F. P. : OUI - NON (2) si oui, laquelle : .....

Antécédents médicaux : .....

Je soussigné (3), ..... demeurant à (4) .....

autorise mon fils, ma fille mineur(e) (5) ..... à être inscrit à la section athlétisme de l'O. F. P. En outre, j'accepte que les responsables de la section autorisent en mon nom, toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin et donne mon accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage. En effet, le Code du sport précise qu'une absence d'autorisation parentale pour les contrôles sanguins est constitutive d'un refus de se soumettre aux procédures de contrôle (1)

(1) Rayer en cas de refus

(2) Entourer la case correspondante

(3) Préciser : père, mère ou tuteur

(4) Adresse

(5) Nom et prénom

Fait à, .....

Le .....

Signature

**Personne à contacter**

Dorothée PIBOULEAU LACOSTE

Tél. : 06.65.22.88.42

**ATTENTION** : la nouvelle saison débutant dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022, les licences devront être renouvelées pour les compétitions de rentrée de septembre.